

27 JANVIER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 27 janvier 2014 à 19 h 30 à la salle du Conseil, 3, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Carolle St-Pierre, conseillère
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Madame Louissette Blais, conseillère
Monsieur Reynold Henley, conseiller
Monsieur Donald Harrisson, conseiller

Est absent :

Monsieur Michel Carrier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Jacinthe Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire, Jocelyn Bergeron.

2014-01-033 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014

La directrice générale fait lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens concernant les prévisions budgétaires pour la prochaine année.

2014-01-034 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur REYNOLD HENLEY

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2014, à savoir :

27 JANVIER

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	125 670
◆ Conseil municipal	16 005
◆ Gestion financière et administrative	76 020
◆ Greffe	3 500
◆ Évaluation	18 715
◆ Autres (services juridiques, assurances, etc.)	11 430
SÉCURITÉ PUBLIQUE	28 800
◆ Police	7 000
◆ Protection contre l'incendie	21 350
◆ Sécurité civile	350
◆ Autres	100
TRANSPORT	110 821
◆ Voirie municipale	59 171
◆ Enlèvement de la neige	46 000
◆ Éclairage des rues	4 900
◆ Circulation – Signalisation	0
◆ Transport collectif (quote-part)	750
HYGIÈNE DU MILIEU	32 195
◆ Traitement de l'eau	1 650
◆ Matières résiduelles	27 570
◆ Amélioration des cours d'eau (quote-part)	2 475
◆ Protection de l'environnement	500
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 390
◆ Aménagement et urbanisme	9 630
◆ Promotion et développement économique (quote-part)	1 760
LOISIRS ET CULTURE	23 790
◆ Centre communautaire	12 410
◆ Patinoire	9 070
◆ Parcs et terrains de jeux	2 000
◆ Bibliothèque (quote-part)	310
<u>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>	<u>332 666</u>

REVENUS

TAXES	150 990
◆ Sur la valeur foncière	123 670
◆ Services municipaux	27 020
◆ Centre d'urgence 9-1-1	300
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	32 221
◆ Compensation – terres publiques	29 985
◆ Compensation – école primaire	2 236
REVENUS DE SOURCES LOCALES	4 450
◆ Imposition de droits (mutation-licences-permis-carri.sablère)	2 000
◆ Amendes et pénalités	100
◆ Intérêts	2 000
◆ Autres services rendus	350
TRANSFERTS	135 486
◆ Péréquation	58 600
◆ Réseau routier	66 641
◆ Matières résiduelles	3 000
◆ Création d'emploi	7 245

27 JANVIER

<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>323 147</u>
AFFECTATIONS :	9 519
◆ Surplus Fonds réservés	9 519
<u>TOTAL REVENUS ET AFFECTATIONS :</u>	<u>332 666</u>

QUE le Conseil affecte la somme de 9 519 \$ du surplus de l'exercice 2013, à l'équilibrage du budget 2014 ;

QUE le Conseil fixe le taux de la taxe foncière générale à 1.96 \$ /100 \$ pour l'exercice budgétaire 2014 ;

QUE le Conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères pour l'année 2014 à 210.00 \$ pour l'unité de référence 1 "Résidentielle" identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 125, modifié par le règlement numéro 141, et ce, pour tous les immeubles identifiés ;

QUE le Conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables pour l'année 2014 à 84.00 \$ pour l'unité de référence 1 "Résidentielle" identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 126 modifié par le règlement numéro 128 et ce, pour tous les immeubles identifiés ;

QUE le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarification, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est maintenu à 12 % pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-035 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

DE lever la présente séance à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOCELYN BERGERON
Maire

JACINTHE IMBEAULT
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron, maire